

«Bien-traiter les personnes âgées ou handicapées»

Un spectacle de théâtre-forum peut s'avérer un outil particulièrement efficace pour sensibiliser professionnel.les et/ou le grand-public aux questions de maltraitance des personnes en perte d'autonomie en institution et au domicile.

Il s'agit d'un spectacle modulable. Des séquences peuvent être choisies ou ôtées parmi celles présentées ci-dessous.

Principes d'un spectacle de théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectateurs et spectatrices passifs mais des acteurs et actrices du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Objectifs du spectacle

Selon la manière dont l'intervention est pensée, il peut s'agir de :

Permettre à une structure d'accueil ou à une association intervenant à domicile de mettre en question ses propres pratiques.

Sensibiliser les aidant.es, les familles, le public aux conditions dans lesquelles la maltraitance se développe.

Permettre à une assemblée mixte réunie lors d'un colloque de chercher ensemble comment prévenir la maltraitance et promouvoir la bien-traitance des personnes en perte d'autonomie.

La compagnie peut également diriger un atelier avec professionnel.les et/ou familles sur ces questions.

Cibles visées

Soit les professionnel.les, soit les personnes en perte d'autonomie, soit les familles, soit une assemblée mixte les réunissant tou.tes.

Comment a été créé ce spectacle

Un premier spectacle a été créé en 2010 à la demande du Conseil Général du 93 pour animer la rencontre interpartenariale de mise en place du réseau départemental de lutte contre la maltraitance.

Il a été construit en partenariat étroit avec le médecin départemental et le chargé de mission qui ont relaté les situations concrètes mises en scène et ont vérifié l'adéquation de l'écriture du texte aux objectifs et conditions de la représentation du spectacle.

Un deuxième spectacle a été créé en 2013 à la demande du CCAS de la Ville d'Angers et l'association « Bien-traitance » située à Paris. Il a été constuit pour les personnels des EPAH, EHPAD et services à domicile en charge des

**Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69**



personnes âgées et en perte d'autonomie, d'après les situations que certaines d'entre elles et eux nous ont relaté au cours de nos rencontres préalables avec elles et eux.

Les différentes séquences contenues dans le spectacle :

Le spectacle alterne des brèves échanges entre personnels sur leur vie personnelle et des situations les mettant en scène avec des personnes âgées, les premières introduisant ou éclairant les secondes.

La sortie jardin : une personne âgée qui ne quitte plus sa chambre depuis des mois est emmenée en sortie par deux soignantes. Les résultats sont très positifs et les soignantes voudraient développer cette pratique... Mais elle ne peut qu'être exceptionnelle car la structure n'a pas les personnels nécessaires.

Un.e agent.e ne veut pas être ramené en voiture par sa collègue car il a peur avec elle.

La vitesse en fauteuil : un.e agent.e pousse une personne en fauteuil... trop vite pour elle.

Un.e agent.e a passé un mauvais week end car sa belle sœur a trouvé que sa maison n'était pas assez bien tenue.

Le ménage non fait : l'agent.e vient pour nettoyer la chambre mais la personne âgée est déprimée et a besoin de parler alors l'agent finit pas lâcher son balai pour écouter. Les enfants de la personne âgée viendront dire qu'on ne s'occupe pas assez bien de leur parent.

Les bas de contention : La sécurité sociale ne rembourse plus la pose des bas de contention alors l'infirmière à domicile ne le fait plus. L'agent.e qui vient faire le ménage est sollicitée. Sa responsable lui déconseille fortement d'accepter. Il va falloir imaginer qui pourrait le faire, sur quels budgets...

Les médicaments : l'agent.e distribue les médicaments préparés par l'infirmière. La personne âgée dit ne jamais avoir pris ces médicaments là. L'agent.e ne sait plus que faire, ce qui est le plus dangereux... La distribution des médicaments est source de grande angoisse pour l'agent.e qui donne des médicaments sans savoir ce qu'ils sont et qui a peur de mettre un jour la personne âgée en danger si elle fait une erreur.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Une agente a été invitée chez des ami.es qui avaient cuisiné une choucroute. Elle déteste la choucroute mais a dû la manger pour ne pas vexer son amie.

Le restaurant de la structure :

Une personne âgée demande une demi part car cela la dégoûte de voir tant de nourriture dans son assiette. Le responsable explique à l'agent.e qu'on ne peut pas faire cela tant qu'on ne peut garantir une grande vigilance à l'alimentation de chaque personne pour ne pas risquer des dénutritions.

Des agent.es n'acceptent pas que des personnes âgées ne veuillent pas d'un plat qu'elles n'aiment pas et font des réflexions jugeantes et blessantes sous l'œil d'autres salariés choqué.es mais n'osant rien dire à leurs collègues.

Un.e agent.e téléphone à une amie qui ne veut pas lui parler parce qu'elle fait prendre le bain à son enfant.

Les quatre toilettes :

La première toilette est interrompue deux fois par une sonnette appelant l'agent.e dans une autre chambre.

La deuxième est faite avec brusquerie ; l'agent.e est fière d'avoir fait plus de toilettes que sa collègue dans le même temps.

La troisième est refusée par la personne âgée. L'agent.e et le fils de la dame sont là pour insister mais la dame ne veut pas. Que faire ?

La quatrième toilette est elle aussi refusée, mais l'agent.e dit que c'est un droit de la personne âgée. Quand son collègue lui dit qu'en laissant la dame se laver elle même le visage et qu'elle aime l'eau de rose, l'agent.e dit que cela lui prendrait trop de temps.

L'intimité de la toilette

Elle s'occupe de la toilette d'un résident. Ses collègues font irruption dans la chambre sans tenir compte de la pudeur du monsieur.

Le frigo : une aide à domicile intervient chez une jeune femme porteuse d'un handicap mental pour l'aider à acquérir de l'autonomie. La jeune femme laisse ses aliments hors du frigo pendant plusieurs jours et risque de s'intoxiquer. Après plusieurs séances à expliquer, montrer... l'aide à domicile finit par crier, mettre tout à la poubelle en guise de punition... En sortant, la professionnelle se sent très coupable d'avoir ainsi agi. Finalement, à la prochaine visite, la jeune femme a rangé les aliments dans le frigo. C'est bien ; mais est ce que la fin justifie ces moyens là ?

Un.e agent.e ne sait pas comment faire pour que son enfant accepte d'aller au lit. Sa collègue lui explique que c'est son rôle de parent, que la nuit cela fait peur...

Les sonnettes : une personne âgée sonne pour appeler les agent.es dès qu'ils sont sortis de sa chambre après l'avoir couchée. Elle fait cela tous les soirs et plusieurs fois chaque soir. Ce soir là, elle va sonner 40 minutes avant que quelqu'un ne vienne. Le lendemain, sa fille vient en parler au directeur...

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Il veut du thé : un monsieur qui a la maladie d'Alzheimer réclame du thé à une soignante en dehors des heures prévues. Il est insistant et elle a des dossiers à remplir. Elle finira par le rabrouer vertement. Une collègue entend et essaie d'en parler avec elle.

Les troubles du comportement : Il est malade mental. Dans le hall, il empêche les gens de rentrer, veut ranger les chaises sur lesquelles ils sont assis... les résidents deviennent agressifs vis à vis de lui. Les agents ne savent pas comment faire.

La dame méchante : pendant que l'aide à domicile nettoie, la dame lui fait des critiques acerbes et l'atteint. La professionnelle n'en peut plus.

Dépasser sa mission : un monsieur en fin de vie a voulu rester dans sa résidence non médicalisée et l'équipe a accepté sa volonté. Des soins à domicile sont effectués par une équipe extérieure à la structure. Mais quand, en dehors des heures de soins, le monsieur demande à ce qu'on lui change sa protection, les agents de la structure reçoivent instruction de ne pas dépasser le cadre de leur fonction.

La personne en contention :

Une personne est attachée de jour comme de nuit à la demande de son fils suite à une chute qui l'a amenée à l'hôpital. Elle a des troubles psychiatriques. Les agents ne supportent pas cela mais pour la détacher, il faudrait avoir assez de personnel pour la surveiller.

Les mots : une personne est décédée. Son fils remercie l'agent.e qui l'a accompagnée jusqu'à la fin et lui a permis d'échanger avec sa mère et de vivre au mieux possible la mort de sa mère.

Les répit : Un fils laisse sa mère dans la structure pour prendre quelques vacances. Il se sent très coupable. L'agent.e l'aide à conforter sa décision et l'assure que tout ira bien.

Séquences issues d'autres spectacles de NAJE

Quand tout y passe :

Sa maman habite deux étages plus haut. Quand elle commence à perdre de l'autonomie, sa fille est là pour l'aider. Mais au fil des mois puis des années la maman devient de plus en plus dépendante. Sa fille n'a plus aucun temps pour elle et finit par craquer. Cette séquence est jouée par 5 comédiens et l'animatrice du forum.

Le temps de la visite :

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



La maman est en résidence de personnes âgées. Son fils vient la chercher pour l'emmener à un repas en famille. Il est dans son rythme et elle dans le sien. Il est pressé et pour elle, tout prend du temps. Il s'agace.

Cette séquence ne fait pas l'objet de forum, elle nécessite 4 comédien.nes.

Le repas :

Un repas collectif qui doit être terminé en un temps record car la salle doit être très vite remise en état pour accueillir les activités de l'après-midi, des personnes âgées qui pourraient manger seules si on leur en laissait le temps, d'autres qui ne pourront pas finir leur assiette. Cette séquence nécessite 5 comédien.nes et l'animatrice du forum.

Rapt de déambulateur : Une dame dans sa chambre à qui on a enlevé son déambulateur pour ne pas avoir à la surveiller et à qui on a imposé une protection parce qu'elle demande trop souvent à aller aux toilettes . Une relation difficile entre la famille et les professionnel.les. Comment changer l'organisation de l'EHPAD pour que les choses puissent se passer autrement malgré les contraintes ? Comment familles et professionnel.les pourraient elles collaborer ? Cette séquence nécessite 5 comédien.nes et l'animatrice du forum.

Lorsque l'aidante familiale devient maltraitante:

La fille est devenue l'auxiliaire de vie de son père. La tâche est lourde et la maltraitance arrive. Une professionnelle d'une association intervient tous les jours pour la toilette. Elle se doute de quelque chose mais n'est pas sûre. Que peut-elle faire dans cette délicate situation ? Cette séquence nécessite 5 comédien.nes et l'animatrice du forum.

La maison de retraite

Il s'agit d'une séquence tirée de notre création « voyage en grande normalie ». Elle a été jouée avec 20 comédien.nes mais peut être reprise avec 10 comédien.nes et l'animatrice du forum. Elle est plus longue que les précédentes. Et porte le coût du spectacle à 3 400€.

Dans une structure, les personnes âgées préparent une poule au pot avec la cuisinière. Il y a de la joie dans l'air, du collectif, de la vie, des choses de tous les jours à faire qui donnent du sens et entretiennent la santé et le moral. Deux contrôleurs arrivent et indiquent les nouvelles normes d'hygiène qui interdisent ces pratiques. Dorénavant, les repas arriveront en barquettes toutes prêtes, tout sera hygiénique ... et les personnes âgées seront en quelque sorte chosifiées.

L'équipe du spectacle

6 comédien.nes professionnel.les de NAJE et l'animatrice du forum.

Conditions techniques du spectacle

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Un micro sans fil et la sono correspondante ainsi que quelques projecteurs sur pieds pour rehausser la luminosité de l'espace de jeu peuvent suffire.
La compagnie a cependant besoin d'un déambulateur et d'un fauteuil roulant. Elle apporte les costumes, accessoires et les éléments de décor.

La compagnie a également besoin de pouvoir s'installer et répéter dans la salle quatre heures avant le spectacle (ou à défaut dans une autre salle à côté)

Durée du spectacle

1h30 à 2h forum avec les spectateurs compris

Conditions financières du spectacle

Pour une intervention isolée :

Cachet de 2800 € TTC

Plus si le spectacle a lieu hors Ile de France, les trajets AR SNCF depuis Paris des 7 professionnel.les (Tarifs SNCF 2^{ème} classe)

Plus, si le spectacle est programmé à un horaire ne permettant pas le retour à Paris en train le jour même, la prise en charge de l'hébergement et des repas

Pour deux représentations dans la même journée :

Cachet de 3920 € TTC

Plus SNCF, repas et éventuellement hébergement.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA et la représentation ne fait pas l'objet de versements de droits d'auteur.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69



Fiche administrative

“ Nous n’Abandonnerons Jamais l’Espoir ” Sigle : NAJE

Adresse postale : 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses

Siège social : Chez JP Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 ANTONY

Tel et fax : 01.46.74.51.69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d’Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 97, article 1356

Président : Jean Jacques Hocquard

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d’entrepreneur du spectacle catégorie 2

Nous n’Abandonnerons Jamais l’Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Adresse postale: 37 bis Avenue Miss Cavell 94100 Saint Maur Des Fosses
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr
Téléphone : 01 46 74 51 69

